

Communiqué de Presse

Emera s'associe à L'Opticien Qui Bouge pour faciliter l'accès aux soins optique au sein de ses EHPAD

Le Groupe Emera a signé une convention de partenariat avec L'Opticien Qui Bouge, réseau d'opticiens à domicile qui permet aux résidents de ses EHPAD de bénéficier d'un suivi visuel régulier sans avoir à se déplacer.

Gratuit pour les établissements, ce service s'inscrit dans le cadre du décret du 12 juin 2026, qui permet désormais aux opticiens lunetiers d'intervenir dans les EHPAD.

Un opticien au sein de l'EHPAD

L'Opticien Qui Bouge intervient à domicile depuis 2013 et apporte directement dans les établissements les principaux services d'un magasin d'optique.

Les résidents bénéficient d'un examen visuel, d'un contrôle de leurs équipements et de leur entretien. Si nécessaire, l'opticien peut leur proposer un équipement adapté parmi plus de 300 montures disponibles. Ils peuvent également profiter du tiers payant, d'une deuxième paire à partir de 1 € et d'un service après-vente.

Pour l'établissement, le service est entièrement gratuit. Les frais de déplacement sont pris en charge par L'Opticien Qui Bouge. La facturation est ensuite effectuée directement auprès du résident, de son représentant ou de sa mutuelle.

Un accès facilité aux soins visuels

La vision est essentielle pour les personnes âgées tant pour leur autonomie que pour leur sécurité. Une mauvaise correction visuelle peut augmenter le risque de chute, rendre certains gestes du quotidien plus difficiles et contribuer à l'isolement.

Pour un résident qui se déplace difficilement, aller chez l'opticien est aussi fastidieux tant pour le résident, les équipes ou la famille. Il faut organiser un transport, trouver un accompagnant et coordonner le rendez-vous avec les équipes de l'établissement.

Avec ce partenariat, Emera facilite l'accès des résidents à un service d'optique directement dans leur lieu de vie.

Les interventions sont réalisées dans le respect de la confidentialité des données de santé et du secret professionnel. Si la situation nécessite un avis médical spécialisé, le résident est orienté vers l'ophtalmologiste de son choix.

Un partenariat déployé dans les établissements

Le déploiement du partenariat concerne en priorité les EHPAD qui ne disposent pas encore d'une convention avec un réseau d'opticiens. Avec ce partenariat, Emera poursuit un objectif concret : faciliter l'accès aux soins visuels des personnes âgées et contribuer à préserver leur autonomie au quotidien.

À propos d'Emera

Depuis plus de 35 ans, Emera accompagne les aînés à travers ses Résidences Seniors et ses maisons de retraite médicalisées (EHPAD). Groupe de plus de 8 200 collaborateurs et plus de 120 établissements répartis sur l'ensemble du territoire français et en Europe, Emera est le 7ème groupe privé de maisons de retraite médicalisées en France. Son positionnement premium repose sur une approche holistique du bien-être, visant à offrir à chaque résident un nouveau confort de vie.

Contact presse

Manon PREVOST – Directrice de la communication | mprevost@emera.fr